



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

COPIE

Le Préfet de la région Haute-Normandie
Préfet du département de Seine-Maritime,
Commandeur de la Légion d'Honneur

ARRETE MH 2015 n° 15

Portant inscription au titre des monuments historiques du château de Couvicourt et son parc à Saint-Aubin-sur-Gaillon et son parc

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du président de la République du 17 janvier 2013 portant nomination du Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, M. Pierre-Henry MACCIONI ;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 22 avril 2015 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le château et son parc présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles de Haute-Normandie

Article 1^{er} : sont inscrits au titre des monuments historiques en totalité le château et son parc avec sa clôture et les pavillons des sources avec le sol des parcelles AD 23 à 27, 125 et 180 sur lesquelles il est situé selon plan annexé à l'arrêté, sis hameau de Couvicourt, 7 rue du Bois de la Fosse à Saint-Aubin-sur-Gaillon (27600), et figurant au cadastre sur les parcelles suivantes :

- | | |
|--|--|
| - AD n° 23 d'une contenance de 4 292 m ² | - AD 27 d'une contenance de 2 667 m ² |
| - AD n° 24 d'une contenance de 6 840 m ² | - AD 125 d'une contenance de 357 m ² |
| - AD n° 25 d'une contenance de 16 770 m ² | - AD 180 d'une contenance de 17 005 m ² |
| - AD n° 26 d'une contenance de 4 440 m ² | |

- Ensemble le réservoir en pierre recevant l'eau de source qui alimente le château ci-dessus désigné et le village de Couvicourt, le droit à l'eau, tel qu'il existe et se comporte et tel qu'il est relaté en un exploit de Maître THOREL, huissier à Gaillon, en date du 9 août 1872, transcrit au bureau des hypothèques de Louviers, le 13 juin 1889 ; volume 1384, numéro 36.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs du département de l'Eure.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Rouen, le : 20 OCT. 2015

Pour le Préfet
et par délégation,
La Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales
Pierre-Henry MACCIONI

Sylvia HOUSPIC

Département :
EURE

Commune :
ST-AUBIN-SUR-GAILLON

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/04/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

LE PRÉFET
Pour le Préfet
et par délégation,
La Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales
SYMPHOUSPC

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LES ANDELYS
8 RUE SELLENICK 27705
27705 LES ANDELYS
tél. 02 32 54 76 00 -fax 02 32 54 76 01
cdf.les-andelys@dgfip.finances.gouv.fr

27 – SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON: Château de Couvicourt
et son parc

Plan annexé à l'arrêté d'inscription au titre des monuments
historiques du

murs et bâtiments

sols

l'extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

